



LACOVAR

"Les Amis de la Corniche Varoise"

Association indépendante régie par la loi de 1901- J.O. du 17 août 1967

Arrêtés préfectoraux des 10 avril 1978 et 13 novembre 2007

Fédération pour la protection de l'Environnement

Agrément Préfectoral pour le département du Var : 2014 à 2019

Co-fondatrice de l'URVN

(Union Régionale Vie et Nature)

213, rue de la Soleillette

83700 SAINT-RAPHAEL

Tél : 04 94 95 42 28

Internet : www.lacovar.com/ E-mail : contact@lacovar.com

Saint-Raphaël, le 20/12/2016

Page 1/8

Procès Verbal de la 49^e ASSEMBLEE GENERALE

Chers Adhérents et Amis,

Vous voudrez bien trouver ci-après le procès-verbal de la 49^e Assemblée Générale de LACOVAR qui s'est tenue le vendredi 18 novembre 2016 à l'Hôtel ****LA MARINA «Best Western » Port Santa Lucia 83700 SAINT-RAPHAEL à 14H00 en présence de Monsieur Maurice CHABERT, Adjoint à l'environnement qui représentait Monsieur Georges GINESTA, Député-Maire de la Ville de Saint-Raphaël, Madame Anne LECOT-LEVI, Directrice de l'Urbanisme ainsi que Var-matin qui sont remerciés chaleureusement par le Président de l'intérêt et de l'amitié qu'ils manifestent à LACOVAR par leurs présences durant cette assemblée générale aux côtés d'une partie de nos adhérents.

La feuille de présence est signée, les pouvoirs sont contrôlés et il est constaté que l'assemblée peut valablement délibérer suivant l'article 9 de nos statuts.

Le terme d'unanimité sera utilisé, pour les votes positifs de l'ensemble des adhérents présents ou représentés à cette assemblée lorsqu'il y aura absence d'opposition ou d'abstention.

ORDRE DU JOUR :

- Message du Président M. Jean-Louis LE MOAL – Rapport Moral :

(Cet ordre du jour étant volontairement limité à quelques points de nos activités diverses)

Mesdames, Messieurs les Elus et leurs équipes, chers Adhérents et Amis,

C'est aujourd'hui la 49^e assemblée générale de LACOVAR qui se tient dans notre belle ville de Saint-Raphaël où il fait vraiment bon vivre grâce à l'action de nos Elus et de leurs équipes ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres communes du département, moins soucieuses de l'environnement et du cadre de vie de leurs administrés.

Je vous rappelle que notre Député-Maire, Georges GINESTA, qui a toujours eu la fibre écologique, faisait appel, il y a vingt ans dès l'année 1996, à notre ancien Président Robert RASSIER pour créer le service environnement de la Ville de Saint-Raphaël avec le succès que l'on connaît tous pour ses nombreuses réalisations au bénéfice de nos concitoyens.

Si parfois LACOVAR « distribue des bons points », ce que j'ai lu dans la presse, ce n'est jamais un

hasard mais la simple réalité car nous savons aussi intervenir chaque fois que nous sommes saisis d'atteintes à l'environnement ou d'excès concernant notre cadre de vie.

Je vous rappelle que nos interventions ne se font que dans **le cadre de l'intérêt général** et du développement durable et nous n'intervenons pas pour défendre les intérêts particuliers, ce qui reste du ressort des associations de quartiers, sauf s'il s'agit aussi d'atteinte à notre environnement.

Durant l'année 2015, **nos 18 Administrateurs, tous entièrement bénévoles**, ont assuré avec la plus grande ponctualité toutes les Commissions consultatives diverses auxquelles nous étions conviés dont les Services publics locaux, Régies diverses, P.L.U. , SCOT, Carrière, suivi des sites Natura 2000, PCET Plan Climat Energie Territorial, Charte de l'Estérel avec le S.I.P.M.E., Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel, S.E.V.E., C.L.I.S., **etc.**, que ce soit au niveau de la Préfecture du VAR, de la Sous-Préfecture, des Communes ou des Associations de Communes mais aussi en participant à plusieurs enquêtes publiques où nous avons fait connaître nos positions à chaque Commissaire-Enquêteur.

J'en profite pour rappeler à nos adhérents que nous devons diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, GES, de 30% d'ici 2020, les principaux gaz à effet de serre étant : la vapeur d'eau H₂O, le gaz carbonique CO₂, le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, l'ozone O₃ et la famille des halocarbures dérivés du pétrole dont les CFC qui non seulement augmentent sensiblement l'effet de serre mais diminuent la couche d'ozone stratosphérique qui nous protège des rayons cosmiques.

Diminuer nos GES de 30% d'ici 2020 implique des efforts de chacun et je vous invite à consulter le site www.coach.carbone.org, destiné aux particuliers, qui en moins d'une heure permet de quantifier en quelques clics son empreinte carbone personnelle d'après quatre volets : l'habitation, les transports, l'alimentation et les appareils ménagers, ce qui permet d'apprendre à remédier aux points négatifs **ce qui est aussi un moyen de participer concrètement à l'effort collectif initié déjà par nos Elus et leurs équipes au niveau de la CAVEM : Saint-Raphaël, Fréjus, Puget, Roquebrune et les Adrets par le PCET.**

Notre association, qui est une amicale, ne regroupe que des gens « de bonne compagnie » n'ayant aucune revanche à prendre envers la société ni vouloir faire de l'écologie avec l'argent des autres comme on l'a vu par exemple au Rayol/Canadel...

De part nos statuts nous sommes une **Association indépendante et apolitique**, et nous avons dû prendre nos distances avec certaines formations politisées.

Nous ne croyons pas aux valeurs de la décroissance et réfutons l'écologie punitive de même que les excès de la réglementation que subissent nos Elus et parfois aussi nos concitoyens.

Nous restons **une force de proposition** et avec l'esprit « LACOVAR » nous privilégions toujours le dialogue pour essayer d'intervenir « en amont » mais nous avons aussi la capacité d'engager des actions en Justice, si nécessaire, comme nous l'avons prouvé à de nombreuses reprises, comme par exemple avec la ferme aquacole de Saint-Raphaël qui violait la Loi et polluait la mer et les plages et qui a dû finalement partir en 2012 après 9 ans de recours divers dont la Cour de Cassation.

Il est à noter que des Magistrats ont même, par erreur, prononcé une amnistie pour un délit continu, ce qui est un comble, ce qui ne nous a pas facilité la tâche dans cette très longue procédure judiciaire qui nous a donné entièrement raison, sauf que les frais d'Avocats sont restés à notre charge des suites d'une décision « extraordinaire » de la Cour de cassation sur ce dernier point bien que la ferme aquacole se trouvait dans les eaux de la commune et donc de notre ressort...

LACOVAR reste et restera vigilante sur tous les excès dont elle aura connaissance...

Je tiens également à remercier chaleureusement les Elus et leurs équipes, qui nous soutiennent activement aujourd'hui, mais aussi depuis 49 ans, de même que Var-matin et nos fidèles Adhérents et Administrateurs bénévoles qui par leurs cotisations et aussi leurs bénévolats permettent à LACOVAR d'exister et d'apporter une contribution positive à la défense et à la protection de notre cadre de vie.

Merci encore à tous...

- Rapport financier 2015 et approbation de la gestion 2015 – Mme TEMEME, Trésorier :

Suivant décompte joint à la convocation, les comptes 2015 font apparaître un solde positif annuel de : 593,66 €, notre association ayant une trésorerie saine, sans aucun endettement, étant à signaler que le Conseil d'Administration a déjà validé ces comptes après contrôle et que les documents comptables sont également à disposition des participants de cette assemblée.

Voté à l'unanimité

- Approbation des cotisations adhérents pour 2017 suivant les votes du Conseil d'Administration (sans augmentation depuis 2010) :

Il vous est proposé de voter les cotisations de 2017, sans augmentation depuis 2010:

Membre actif : 25€ (soit 8€ + 17€ déductibles des impôts)

Couple : 40€ (soit 13€ + 27€ déductibles des impôts)

Bienfaiteur : 50€ (soit 17€ + 33€ déductibles des impôts)

Donateur : sans limite mais – 66% déductibles des impôts

Etant à signaler que la réglementation fiscale actuelle peut évoluer en 2017.

Voté à l'unanimité

- Parmi les 18 Administrateurs bénévoles, renouvellement pour trois ans des 8 Administrateurs dont les mandats sont expirés :

M. Pierre CHULLON

M. Gilbert CONCAS

M. Philippe DRUELLE

Mme Any GATTO

Mme Solange GERASSI

Mme Josiane TEMEME

Mme Julia TOSCANO

Mme Claudine VANCELL

Voté à l'unanimité

- Présentation à l'assemblée et élection pour trois ans de nouveaux Administrateurs bénévoles:

Mme Stéphanie LE MOAL

M. Robert MAILLET

Voté à l'unanimité

Quelques dossiers suivis ou en cours de traitement :

- Soutien de LACOVAR pour la campagne de la CAVEM « Traitez vos palmiers » :

Notre association, durant les mois de juillet et août 2016, a largement relayé les actions de la CAVEM par son Pôle Mobile Environnement tenu par deux animatrices salariées de LACOVAR qui ont renseigné les particuliers concernés avec distribution de près de 300 dépliants de la CAVEM, réédités en « noir et blanc » par LACOVAR pour limiter les frais.

Vous avez reçu également un dépliant CAVEM « noir et blanc » avec la convocation à cette assemblée.

Pour un tarif négocié par la CAVEM de 72,00 euros par palmier traité, vous pouvez sauver vos palmiers..., préserver ceux du voisinage, et éviter des frais d'abattage d'environ 1.500,00 €...

Pensez aussi, le cas échéant, à relayer l'information auprès du voisinage et des Syndics de Copropriétés et de lotissements... (n° vert CAVEM à votre écoute : 0 800 10 40 11).

- Intervention de LACOVAR dans les enquêtes publiques :

Nous suivons et intervenons, si nécessaire, dans les enquêtes publiques et s'il y a opposition de notre part les éléments sont consignés au registre du Commissaire-enquêteur et confirmés par courrier recommandé avec A.R. dans les délais requis.

Exemple d'une ancienne opposition de LACOVAR suivie de succès par abandon du projet :

Construction d'un Crématorium à Fréjus dans un site Natura 2000 avec deux cheminées dont une sans filtre, absence au dossier d'une étude d'impact sur la faune et la flore et opposition justifiée de riverains...

- Ligne TGV puis LGV et enfin devenue NLF (région de Montauroux):

Après des années d'intervention de LACOVAR, les menaces sur le hameau des Esterêts du lac sont peut-être en cours de règlement (mention d'évitement des Esterêts sur le dernier tracé projeté en réunion d'information à Nice en 2016).

Comme déjà indiqué, LACOVAR maintient, **par exemple**, ses exigences d'un passage en tunnel dans le massif de l'Estérel, site Natura 2000, puis en **tube fermé au niveau du lotissement des Esterêts du lac** avant un passage en tunnel dans le massif du Tanneron.

LACOVAR regrette que les Associations ne soient plus consultées dans les projets en cours au profit des seuls Elus. La vigilance va donc se reporter sur ces derniers.

-Problèmes posés par les P.P.R.I.F. dans la région (Fréjus et Saint-Raphaël) :

(Plan de Prévention des Risques Incendie des Feux de forêt)

FREJUS : Pourtant favorable aux P.P.R.I.F. , LACOVAR soutient les victimes des abus et excès du principe de précaution et soutient toujours les Co-lotis du Parc résidentiel de l'Estérel –ASL PROMA de **Saint-Jean de l'Estérel** sur la commune de Fréjus.

LACOVAR rappelle que le P.P.R.I.F. applicable en l'état a créé un danger qui n'existait pas auparavant en rendant inconstructible des terrains qui ne sont plus soumis à l'obligation de débroussaillage en se trouvant à plus de cent mètres des maisons, etc..

Près d'une centaine de maisons seraient inconstructibles après incendie et 21 terrains « à bâtir » restent toujours inconstructibles à Saint Jean de l'Estérel, malgré d'importants travaux.

Cette situation inhumaine et véritablement « spoliatrice » perdure depuis 2003 dans ce qui ressemble à de l'indifférence de la part des pouvoirs publics qui semblent vouloir ignorer qu'il existe des moyens modernes pour se prémunir contre le feu (débroussaillage généralisé dans l'ensemble d'un lotissement, constructions avec volets métalliques, nébulisateurs sur les constructions, pièce de confinement, etc.) au profit d'un nouveau principe de précaution, qui ne prend pas en compte la baisse et la fréquence des incendies dans le Var, ni l'augmentation des moyens de lutte.

Des négociations avec la Commune de Fréjus et les services de l'Etat sont en cours pour organiser des échanges de terrains, au sein du lotissement, entre espaces verts se trouvant en zone constructible avec des terrains en zone rouge inconstructible.

Madame BELLYNCK, Présidente du lotissement et Administrateur de LACOVAR, y travaille avec compétence, dévouement et assiduité...

Plus généralement LACOVAR regrette les lenteurs et complications administratives de ce dossier où la dimension humaine est en grande partie « oubliée ».

SAINT-RAPHAEL : Faisant suite aux plaintes de nos adhérents d'Agay et d'Anthéor : Intervention de LACOVAR dans les conséquences du P.P.R.I.F, **dont les risques demeurent**, avec des zones rouges et BO, dont les terrains ne sont plus bâtissables et avec de nombreuses maisons qui ne pourraient plus être reconstruites en cas d'incendie sur la région d'AGAY. Une route reste à ouvrir pour le passage des pompiers entre le domaine de la Bastide et du Rastel d'Agay pour remédier au plus vite à ces situations dangereuses mais aussi spoliatrices des intérêts particuliers...

On ne peut que déplorer la lourdeur des procédures qui sont imposées par les services de l'Etat car le dossier a pris du retard malgré les efforts de la ville de Saint-Raphaël.

Le Président rappelle que lors de la 45^e assemblée Générale du 5 juillet 2012, **Monsieur le Député-Maire Georges GINESTA** intervenait pour souligner l'intérêt qu'il portait aussi à ce dossier et indiquait à l'assemblée que les fonds nécessaires, concernant la commune, étaient déjà disponibles depuis des mois **pour réaliser au plus tôt les travaux de la piste DFCI reliant le Rastel à la Bastide**.

Aux dernières nouvelles, le dossier d'impact « faune et flore » devrait passer devant la Commission des Sites à Toulon début 2017 ce qui laisse espérer les travaux de la piste DFCI reliant le Rastel à la Bastide pour le printemps 2017...

- Nuisances du Paint-Ball à Saint-Paul en Forêt touchant aussi des habitants de Favence :

Les nuisances environnementales étaient nombreuses et les détonations des armes projetant des billes de peinture véritablement très fortes pour les riverains qui subissaient cela depuis 3 ans.

Nous soutenons les plaintes de nos adhérents des deux communes concernées mais il semblerait que la situation soit en cours d'amélioration d'après notre dernier passage sur le site.

- Nuisances du camping de Favence touchant aussi des habitants de Saint-Paul en Forêt :

Les riverains se plaignent d'importantes nuisances environnementales dans ce zonage préservé où, par exemple, une station d'épuration du camping fonctionne avec ses effluents qui bouillonnent à la vue des riverains qui profitent également des odeurs.

Les interrogations sont nombreuses au sujet de la conformité et des permis de cette exploitation et faute de réponse satisfaisante de la Commune de FAYENCE, LACOVAR s'opposera au PLU qui est en cours d'enquête publique et si nécessaire fera un recours devant le Tribunal Administratif afin d'éviter une régularisation ou une extension de ce camping ce qui est mis au vote de cette assemblée générale.

Voté à l'unanimité

-Dossier du PLU de la commune du RAYOL-CANADEL :

-Soutien actif de LACOVAR à l'association de sauvegarde de la Tessonnière :

Après des années d'interventions, l'Etat et la Commune reconnaissent enfin que la zone de la Tessonnière n'est pas « un espace remarquable »... De plus une partie de la zone de la Tessonnière redevient constructible au PLU voté par la commune après accord de l'Etat. Il s'agit d'une première victoire encourageante mais très insuffisante pour les victimes et propriétaires de cet ensemble territorial qui mérite beaucoup mieux...

LACOVAR s'opposera au nouveau PLU après un premier recours gracieux et si nécessaire fera un recours devant le Tribunal Administratif pour que cette zone de non-droit soit déblayée de ses déchets grâce au retour d'une constructibilité paysagère soucieuse de l'environnement, ce qui est soumis au vote de cette assemblée générale.

Voté à l'unanimité

- Projet « RD 101 » au niveau des Estérets du Lac :

Les habitants du lotissement des Estérets du Lac, sur la commune de Montauroux, s'inquiètent avec raison de ce projet, de 1993 puis de 2006, qui refait surface avec maintenant peu de clarté et beaucoup d'opacité sur les motivations réelles concernant ce tracé particulier alors qu'il existe d'autres solutions qui impacteraient beaucoup moins l'Environnement et le cadre de vie d'une importante population Humaine qui est venue s'installer dans la zone de l'Estérel qui doit rester préservée des nuisances d'une route à flanc de colline qui serait une « bruyante saignée » dans un massif renfermant de nombreuses espèces protégées.

On ne peut que fustiger « Le » (ou les Elus) à l'origine des pressions actuelles pour favoriser spécialement ce tracé mais qui « bien entendu » n'habite pas sur place et semble, d'après la rumeur publique, porter un intérêt particulier « aux milliardaires » des golfs de la région, etc..

Dans ce « mélange des genres » les bonnes idées ne manquent pas dans la région comme de penser à transformer l'aérodrome de Fayence avec sa base de planeurs en aérodrome qui pourrait recevoir des jets privés afin qu'une minorité vive dans le plus grand confort..

Les habitants de Fayence et de la région ont déjà manifesté leur opposition à ce projet stupide et dangereux pour les très nombreux vélivoles qui viennent de toute l'Europe avec leurs planeurs alors que l'aérodrome tout proche de Mandelieu est loin de la saturation pour les avions privés à réaction .

-Sentier littoral au Dramont :

Nous avons été alerté par des riverains du bord de mer qui s'inquiètent de la remise en état du bord de mer et de l'étude préliminaire réalisée. Du fait du changement climatique et de l'élévation prévisible du niveau de la mer, une ré-hausse du sentier d'environ 50 cm est à prévoir ce qui peut s'avérer très dangereux pour les piétons en cas de chute dans les rochers et le problème du financement inquiète toujours les riverains de ce domaine privé...

Monsieur Maurice CHABERT, Adjoint à l'environnement, nous indique qu'effectivement le sentier littoral doit être préservé mais ce dossier n'a aucun caractère d'urgence et fera l'objet d'une concertation le moment venu.

Nous suivrons le dossier

- Tout à l'égout sur AGAY :

LACOVAR se réjouit des nombreuses interventions de nos Elus et de leurs services - Mairie de Saint-Raphaël, Mairie d'Agay et Communauté d'Agglomération de la CAVEM - pour la décision en « exécution d'office » de prendre la responsabilité et de réaliser directement ces travaux du tout à l'égout, sans doute trop complexes et trop lourds de responsabilités techniques et financières pour des Syndics bénévoles peu soucieux de l'Environnement et qui se révèlent incompetents en la matière depuis des années. Les retards vont créer des frais supplémentaires aux Co-lotis du Rastel d'Agay. En effet, à cause des retards la T.V.A. et les frais individuels de raccordement au réseau seront plus élevés.

De plus une dizaine de co-lotis auront à supporter les frais très importants d'une installation individuelle de refoulement de leurs eaux, puisqu'à cause des retards et au vu des inondations qui se sont produites en 2011, la CAVEM a décidé de modifier les plans d'exécution qui existaient avant cette date et de ne passer aucune conduite gravitaire dans le vallon de l'avenue de la Corniche au Sud/Est.

Par ailleurs, on ne peut que s'étonner des réserves émises par le Président du Rastel concernant la facturation, pas assez détaillée à ses yeux, pour justifier le paiement des travaux réalisés par la CAVEM.

- Plaine de l'Argens :

Le PLU de Roquebrune sur Argens devrait permettre des aménagements de ces territoires et regrouper des installations agricoles à l'usage des exploitants...

-Prévention des feux de forêts :

Rappel des règles du débroussaillage...

- Interdiction des feux de jardin (rappel)

Les feux de jardin sont désormais interdits par arrêté du Préfet, Laurent Cayrel, du 16 mai 2013 et des nouvelles règles du débroussaillage viennent d'être fixées par le Préfet, Pierre Soubelet, en date du 16 mai 2015 qui spécifie que dans les lotissements concernés la totalité du terrain doit être débroussaillé...

Le site www.sigvar permet de connaître la situation de son terrain et les obligations éventuelles.

- « Pôle Mobile Environnement » :

Stand itinérant de notre association tenu par 2 animateurs salariés, à temps partiel par LACOVAR, qui dispensent des formations à l'Environnement au grand public en partenariat actif avec les Municipalités locales de la CAVEM.

Plus d'un millier de personnes fréquentent ce stand chaque année et peuvent aussi s'exprimer...

A noter par les habitants depuis 3 ans : la grande efficacité du service de démoustication de la CAVEM.

le Pôle Mobile Environnement (PME) est donc un stand itinérant visant à informer le grand public aux problématiques environnementales du territoire et relayer les réclamations des citoyens concernant l'amélioration de la qualité de vie aux décideurs locaux. Le PME, propose aussi des animations ludiques et pédagogiques adaptées à toutes les tranches d'âges.



Stand Pôle Mobile

-Fin de l'ordre du jour : 16H30

Le Vice-Président

Philippe DRUELLE

Le Président

Jean-Louis LE MOAL

06 82 62 24 06